

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **38**

Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH LEON-JEAN
GREGORY

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES POUR SIEGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY DE THUIR

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres

Le Président **EXPOSE** que la Loi du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et son décret d'application n°2010-361 du 8 avril 2010, prévoient que la Communauté de Communes des Aspres est appelée à être représentée au sein du Conseil de Surveillance du centre hospitalier de THUIR.

et EXPOSE que, suite au renouvellement des Assemblées, le Conseil Communautaire des Aspres doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour le représenter au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Léon Jean Grégory.

Après appel à candidature,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président

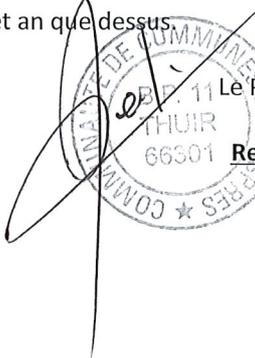
Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Monsieur René OLIVE et Mme Maya LESNE pour siéger au Conseil de Surveillance du centre Hospitalier Léon Jean Grégory de Thuir.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE

